

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 30 JANVIER 2013

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 30 janvier 2013, à 16 h, au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, à la salle Armand-Trottier.

Sont présents :
Raymond DION, président
Marie France TRUDEL, vice-présidente
François PICARD
Patrick PAQUET
Ginette PICARD-LAVOIE
Christiane BOIS
Myriam RÉGNIER
Yvan BOURDEAU

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents :
M^e Josée PERRON, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 13-1

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par Mme Christiane Bois, il est résolu d'adopter l'ordre du jour en retirant le point suivant : 11. « Règlement d'emprunt n° 292 - autorisant des dépenses et un emprunt pour l'acquisition et l'implantation d'un système de vente et recharge à distance OPUS ».

Adoptée à l'unanimité

2. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 décembre 2012

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 13-2

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M. Patrick Paquet, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration du RTC tenue le 12 décembre 2012, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Communications et marketing

4. Adoption des tarifs 2013 pour l'abonnement Métropolitain

Résolution 13-3

Sur proposition de M. Patrick Paquet, appuyée par Mme Ginette Picard-Lavoie, il est résolu de fixer comme suit les tarifs applicables à compter du 1^{er} mars 2013 pour l'abonnement métropolitain mensuel :

Catégories	Tarif
Général	120,00 \$
18 ans et moins Étudiant plus Diplômé Privilège Métropolitain	97,25 \$
Aîné	77,25 \$

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines

5. Adoption du plan de l'effectif 2013

CONSIDÉRANT l'article 69 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 13-4

Sur proposition de M. François Picard, appuyée par Mme Christiane Bois, il est résolu d'adopter le plan de l'effectif 2013 du Réseau de transport de la capitale (RTC), le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 5 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

6. Nomination du directeur de la Direction des communications et du marketing

Résolution 13-5

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu de nommer M. Michel de Mauraige au poste de directeur de la Direction des communications et du marketing du Réseau de transport de la Capitale (RTC), à compter du 31 janvier 2013, le tout, selon les conditions plus amplement détaillées au contrat individuel de travail joint en annexe du document n° 6 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-51-01-011.

Adoptée à l'unanimité

Services administratifs

7. Attribution de contrat – remplacement et installation des lave-autobus 1 et 3 au centre administratif du RTC

Résolution 13-6

*Sur proposition de Mme Ginette Picard-Lavoie, appuyée par M. Patrick Paquet, il est résolu d'attribuer le contrat pour le remplacement et l'installation des lave-autobus 1 et 3 au centre administratif du RTC à **Lévesque & associés construction inc.**, le plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 763 886,35 \$, incluant les taxes applicables, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-180-18510(225-5584)(279-5584) et aux règlements d'emprunt n^{os} 225 et 279.*

Adoptée à l'unanimité

8. Attribution de contrat – rechapage de pneus radiaux, semelle Michelin XDN2

Résolution 13-7

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par Mme Christiane Bois, il est résolu d'attribuer le contrat pour le rechapage de 700 pneus radiaux, semelle Michelin XDN2, à **Pneus Bélisle Québec inc.**, le plus bas soumissionnaire conforme, aux prix unitaire de 219 \$, pour un montant n'excédant pas 168 246,75 \$, incluant les taxes applicables, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-69-33-311-610-61720.

Adoptée à l'unanimité

9. Attribution de contrats – fourniture de pièces diverses de roulement pour l'entretien des véhicules

Résolution 13-8

Sur proposition de M. Patrick Paquet, appuyée par Mme Myriam Régnier, il est résolu d'attribuer les contrats pour la fourniture de pièces diverses de roulement pour l'entretien des véhicules à **ABC Baker Transit Parts, BDI Canada inc., Prevost Parts et Wajax Composants Industriels**, aux taux unitaires détaillés en annexe du document n° 9 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, pour un montant n'excédant pas 225 143,84 \$, incluant les taxes applicables, pour une période de trois (3) ans, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-150-15110.

Adoptée à l'unanimité

10. Contribution financière au Service de transport adapté de la Capitale (STAC) pour l'exercice financier 2013

Résolution 13-9

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'autoriser la participation du Réseau de transport de la Capitale (RTC) au financement du Service de transport adapté de la Capitale (STAC), pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013, pour un montant n'excédant pas 5 321 000 \$, soit le montant prévu à cette fin au budget du RTC pour cet exercice, lequel a été adopté par le conseil d'agglomération de Québec le 21 décembre 2012, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-90-00-905-872-87200.

Adoptée à l'unanimité

11. Règlement d'emprunt n° 292 - autorisant des dépenses et un emprunt pour l'acquisition et l'implantation d'un système de vente et recharge à distance OPUS

Cet item a été retiré.

12. Règlement d'emprunt n° 293 – autorisant des dépenses et un emprunt concernant l'achat de terrains

CONSIDÉRANT que le programme triennal d'immobilisations 2013, 2014 et 2015 prévoit, pour l'année 2013, une somme de 11 600 000 \$ aux fins de l'achat de terrains requis pour les besoins du RTC et, en particulier, pour l'aménagement de terminus et de parcs de stationnement incitatif régionaux et locaux, et de lieux d'exploitation;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour le RTC de pouvoir réagir rapidement lorsque des opportunités se présentent;

Résolution 13-10

Sur proposition de Mme Ginette Picard-Lavoie, appuyée par Mme Myriam Régnier, il est résolu d'adopter le Règlement n° 293 autorisant des dépenses et un emprunt de 11 600 000 \$ concernant l'achat de terrains, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 12 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

13. Règlement d'emprunt n° 294 - concernant l'emprunt, en 2013, au STAC, nécessaire au paiement des coûts s'y rattachant

CONSIDÉRANT que l'article 5 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01) prévoit que le RTC doit offrir des services de transport en commun aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT l'article 83 de cette même Loi qui prévoit que le RTC peut faire effectuer ses services par contrat avec un organisme à but non lucratif dont l'objet principal est d'exploiter, au nom du RTC, des services de transport adaptés pour les personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que le STAC est un organisme à but non lucratif dont l'objet principal est d'exploiter, au nom du RTC, des services de transport adaptés pour les personnes handicapées;

CONSIDÉRANT qu'au terme du 3^e alinéa de l'article 83, le RTC doit assumer tout déficit d'exploitation du STAC;

CONSIDÉRANT l'article 86 de cette même Loi qui prévoit que le RTC dispose de tous les pouvoirs d'une personne morale pour réaliser toute autre activité commerciale connexe à son entreprise de transport en commun;

Résolution 13-11

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu :

- *d'adopter le Règlement n° 294 autorisant un emprunt de 35 000 \$ aux fins des besoins d'emprunt du Service de transport adapté de la Capitale (STAC), le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 13 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution;*
- *d'autoriser le RTC à consentir un prêt au STAC au montant de 35 000 \$ remboursable sur une période de cinq (5) ans.*

Adoptée à l'unanimité

Autres sujets

14. Calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration pour l'année 2013

CONSIDÉRANT que par sa résolution n° 12-185, du 12 décembre 2012, le conseil d'administration du RTC fixait au 30 janvier 2013, à 16 h, la première assemblée régulière du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale à être tenue publiquement au cours de la présente année;

CONSIDÉRANT l'article 26 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* :

Résolution 13-12

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par M. Patrick Paquet, il est résolu d'adopter le calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (RTC), à être tenues publiquement à la salle Armand-Trottier, 399, rue St-Joseph Est, Québec, pour l'année 2013, comme suit:

Le mercredi, 27 février 2013 17 h
Le mercredi, 27 mars 2013 17 h
Le mercredi, 24 avril 2013 17 h
Le mercredi, 22 mai 2013 17 h
Le mercredi, 26 juin 2013 17 h
Le mercredi 25 septembre 2013 17 h
Le mercredi 23 octobre 2013 17 h
Le mercredi 20 novembre 2013 17 h
Le mercredi 11 décembre 2013 17 h

Adoptée à l'unanimité

15. Cotisation à l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) pour l'année 2013

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de la Capitale (RTC) est membre de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ);

Résolution 13-13

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par Mme Ginette Picard-Lavoie, il est résolu d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2013 du Réseau de transport de la Capitale (RTC) à l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) au montant de 106 646,98 \$, plus les taxes applicables, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-10-01-011-810-81030.

Adoptée à l'unanimité

16. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

17. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

18. Levée de l'assemblée

Résolution 13-14

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M. Patrick Paquet, il est résolu de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 16 h 10.

Adoptée à l'unanimité

Raymond Dion, président

Josée Perron, secrétaire générale